

MAIRIE DE LÉCHELLE**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 MARS 2019**

présents : MM. Mmes PAGET G-J, LEMOT É, LEGRAND M, BONNIVARD A, MIRVAUX M-C, MICHEL H, BONNY EBOUMBOU B, KALUZNY S, DAMANDE J-C, MICHEL B.
absents excusés : MM. Mmes VERRIER D, ANDRIEU J-L, BROUCK G, GUILLIER J, EL GHAZI B.
Secrétaire de séance Mme MIRVAUX M-C

Délibérations**➤ APPROBATION du compte administratif 2018 de la commune :****Fonctionnement**

✓ Dépenses : 331 676.66 €
 ✓ Recettes : 403 695.62 € Excédent de clôture : 72 018.96 €

Investissement

✓ Dépenses : 150 590.22 €
 ✓ Recettes : 560 786.01 € Excédent de clôture : 410 195.79 €

➤ VOTE du compte de gestion 2018 de la commune.**➤ APPROBATION du compte administratif 2018 du budget de l'eau & assainissement :****Fonctionnement**

✓ Dépenses : 20 729.21 €
 ✓ Recettes : 8 405.20 € Déficit de clôture : - 12 324.01 €

Investissement

✓ Dépenses : 28 865.57 €
 ✓ Recettes : 39 482.23 € Excédent de clôture : 10 616.66 €

➤ VOTE du compte de gestion 2018 du budget de l'eau & assainissement.**➤ AFFECTATION du résultat de 2018 du budget de l'eau & assainissement :**

– Excédent global cumulé au 31/12/2018 6 532.70 €
 – Affectation à la couverture d'autofinancement (c/1068) 0.00 €
 – Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 6 532.70 €

➤ VOTE du budget général 2019 de la commune :

Le budget général de la commune est équilibré à 630 000 €

- pour la section de fonctionnement à 470 000 €
- pour la section d'investissement à 160 000 €

➤ VOTE du budget 2019 de l'assainissement :

Le budget général de la commune est équilibré à 16 500 €

- pour la section de fonctionnement à 7 000 €
- pour la section d'investissement à 9 500 €

➤ VOTE des trois taxes locales pour 2019 :

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les taux applicables aux bases d'imposition pour 2019 :

- Taxe d'habitation 7.87 %
- Taxe foncière 12.35 %
- Taxe foncière non bâti 21.38 %

Total des ressources 138 697 € nécessaires et suffisantes à l'équilibre du budget 2019.

➤ DEMANDE de subvention au titre des Fonds d'Équipements Rural (F.E.R.)

Un projet d'aménagement de sécurité routière, hameau de Richebourg, dont le coût prévisionnel s'élève à 79 662.00 € TTC est adopté et il est sollicité à ce titre une subvention F.E.R.

Vu par nous, Maire de la Commune de Léchelle
 pour être affiché le 28 mars 2019 à la porte de la Mairie,
 conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884
 A Léchelle, le 28 mars 2019

Le Maire,